

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES



**Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**

**Travaux de restauration d'habitats naturels sur le site
de la « Lande des Places »,
commune de Crozant (23)**

Référence du dossier : Places/Plan_relance_2021

Maître d'ouvrage :

Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

6 ruelle du Theil

87510 SAINT-GENCE

Tel : 05 55 03 29 07

Fax : 05 55 03 29 30

Personnes chargées du dossier : Michel BARDET , tel : 06 73 39 26 68
mbardet@conservatoirelimousin.com

Yvan GRUGIER, tel : 05 55 03 09 03
ygrugier@conservatoirelimousin.com

Les propositions sont à envoyer avant le 8 avril 2021 à :

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

A l'attention de Y. GRUGIER

6 ruelle du Theil

87510 SAINT-GENCE

Généralités :

L'entrepreneur devra respecter le code du travail et utiliser du matériel conforme à la législation en vigueur.

Nous attirons l'attention sur le respect du code de l'environnement et plus particulièrement la loi sur l'eau.

L'emploi de techniques et matériaux polluants est exclu.

Le coût des travaux au moment de l'exécution ne pourra pas dépasser celui du devis.

Objet de la consultation :

Le présent dossier de consultation fixe les conditions d'exécution de travaux de restauration de milieux naturels situés sur la commune de Crozant (23).

L'entrepreneur veillera à fournir un devis détaillé.

Documents joints :

Plan de situation, localisation des travaux.

Consistance des travaux : opérations de restauration et de diversification d'habitats naturels.

- Réouverture de la lande sèche des Places, laissée à l'abandon depuis de nombreuses années, par :
 - broyage en plein des zones mécanisables très fortement colonisées par la végétation concurrente (Genêts à balai, ronciers, pousses de jeunes ligneux) ;
 - bûcheronnage et débroussaillage sélectifs des zones encore couvertes par des pieds de bruyères et faiblement à fortement colonisées par la végétation concurrente (Genêts à balai, ronciers, pousses de jeunes ligneux) ;
 - travail du sol sur les parties mécanisables fortement colonisées par la Fougère aigle.
- Mise en place d'une clôture ursus.
- Entretien du site en 2022.

Ces différentes lignes feront l'objet d'offres techniques et financières distinctes. Le candidat n'est pas tenu de postuler pour l'ensemble des lignes. Il peut, à titre d'exemple, faire des propositions uniquement pour le bûcheronnage et le débroussaillage sélectifs, uniquement pour la réalisation de la clôture, seulement pour les opérations de broyage et de travail du sol ou pour les opérations d'entretien.

CAHIER DES CHARGES

Réouverture de la lande sèche des Places (Crozant) par broyage en plein des zones mécanisables très fortement colonisées par la végétation concurrente

Description des travaux :

- Traitement de la surface signalée comme étant à gyrobroyer sur la carte n°1, au gyrobroyeur ou au broyeur forestier ;
- Veillez à faire le tour du site, sauf dans les secteurs non mécanisables, afin de préparer l'emprise de la clôture (voir carte n°2).

Surface/volume/linéaire des travaux :

Surface à broyer : 1,51 ha environ.

Date des travaux :

Automne 2021, avant passage du cover-crop.

Condition d'exécution :

Se référer à la carte n°1.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier seront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention de débiter les travaux sera signalée au maître d'ouvrage au moins huit jours à l'avance.

Le travail sera jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une réception de chantier.

CAHIER DES CHARGES

Travail du sol sur les parties mécanisables fortement colonisées par la fougère aigle sur la lande sèche des Places (Crozant)

Description des travaux :

- Travail du sol, en 2 passages croisés, dans les secteurs mécanisables très fortement colonisés par la Fougère aigle (carte n°1), afin de ramener les rhizomes en surfaces et de les exposer aux épisodes de gel grâce à un pseudo-labour au moyen d'un engin adapté (ex : cover crop).

Surface/volume/linéaire des travaux :

Surface à travailler dans le sol : 0,665 ha.

Date des travaux :

Après broyage, avant le 31 octobre 2021.

Condition d'exécution :

Se référer à la carte n°1.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier seront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention de débiter les travaux sera signalée au maître d'ouvrage au moins huit jours à l'avance.

Le travail sera jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une réception de chantier.

CAHIER DES CHARGES

Réouverture de la lande sèche des Places (Crozant) par bûcheronnage et débroussaillage sélectifs, dans les secteurs faiblement colonisées par la végétation concurrente

Description des travaux :

- Arrachage, si leur ancrage le permet, des Genêts à balai et des jeunes ligneux ou coupe à ras du sol des plus gros sujets, en veillant à conserver les Houx, les Pins sylvestres, les Genévriers et autres arbres marqués au préalable avec le Maître d'ouvrage ;
- Elagage ou taille de formation des arbres conservés ;
- Rangement des produits de coupe au pied d'arbres conservés ou en lisière des zones occupées par des pieds de bruyères (brûlage interdit).

Surface/volume/linéaire des travaux :

Surface à traiter 1,87 ha.

Date des travaux :

Hiver 2021-2022.

Condition d'exécution :

Se référer à la carte n°2.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier seront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention de débiter les travaux sera signalée au maître d'ouvrage au moins huit jours à l'avance.

Le travail sera jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une réception de chantier.

CAHIER DES CHARGES

Fourniture et pose d'une clôture ursus en périphérie de la lande des Places (Crozant)

Description des travaux :

- Dégagement de l'emprise de la clôture dans les secteurs où le passage du broyeur forestier n'aura pas assuré ce nettoyage ;
- Utilisation de piquets de coin et d'angle non fendus, d'un diamètre de 12-15 cm, avec mise en place de jambes de force pour renforcer l'ensemble ;
- Pose de piquets pelés en châtaignier, de 8 à 10 cm de diamètre pour les piquets intermédiaires, avec un espacement de 3 m au maximum entre les piquets ;
- Pose d'un grillage type ursus galvanisé de 90 cm de hauteur et d'un rang de barbelé à 6 cm au-dessus du sol. Le grillage et le barbelé seront suffisamment et régulièrement tendus. Il est conseillé d'utiliser un palonnier et des tendeurs à chaîne ;
- Les piquets seront recoupés à 20 cm du haut du grillage pour permettre un enfoncement ultérieur, si nécessaire.
- L'ouvrage sera posé dans les règles de l'Art (voir « Conseils pour la pose de clôture » ci-joint).

Surface/volume/linéaire des travaux :

Linéaire de clôture : 540 m.

Date des travaux :

Hiver 2021-2022.

Condition d'exécution :

Se référer à la carte n°2.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier seront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention de débiter les travaux sera signalée au maître d'ouvrage au moins huit jours à l'avance.

Le travail sera jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une réception de chantier.

Quelques conseils pour la pose de clôture fixe

- L'emprise de la clôture doit être préparée, c'est-à-dire débroussaillée et débarrassée de tout élément pouvant menacer à terme l'efficacité de l'ouvrage. Cela peut aller de la simple fauche au terrassement en passant par l'élagage et le bûcheronnage. Prévoir au minimum une largeur de passage d'engin entre la clôture et l'intérieur du parc.
- Prévoir des accès suffisamment larges (4 m minimum) et en terrain plat et porteur, si possible.
- Prévoir des franchissements piétons (gestionnaires, promeneurs, pêcheurs...)
- Prévoir l'abreuvement et éventuellement l'affouragement. L'abreuvement peut nécessiter, à cette occasion, quelques aménagements tel que empiérement et mise en défend.
- Utiliser des matériaux de qualité :
 - Pour les piquets (attention à la roulure, bois traités interdits): châtaignier ou robinier, secs et coupés en repos végétatif.
 - 1,80m pour les piquets intermédiaires, entiers (diamètre : 8 cm mini) ou refendus.
 - 2,20 à 2,50 (diamètre : 12/15) pour les piquets de tire, d'angle et de fond.
 - Pour les fils, les crampillons et le grillage : bonne richesse en zinc et en carbone (marques de référence : *Baecker, Tornado, Gallagher...*)
- Avoir un ancrage solide :
 - Les poteaux de tire et d'angle sont la charpente de la clôture, ce sont eux qui doivent supporter toute la tension, même en électrique. Ils doivent comporter une jambe de force ou autre système qui s'oppose à la traction.
 - Dans les fonds, les virages et en tête de ligne, utiliser les poteaux de plus grosse section (15 cm environ) et de plus grande longueur (2,20/2,50 m).
 - En zone humide, les piquets intermédiaires doivent être plus longs.
- Attacher les fils aux poteaux par un ou deux tours et non par clouage.
- Utiliser un matériel approprié pour obtenir une tension entre 100 et 150 kg : tendeurs à chaîne, grenouilles, palonnier à grillage, tire-fort..., attention à l'utilisation de la force hydraulique, on risque endommager le fil par une traction excessive (étirement).
- Mettre le fil ou le grillage à l'intérieur de la parcelle clôturée : il vaut mieux que les animaux poussent le fil sur les piquets, il y a moins de risque d'arrachage des crampillons.
- Le fil passera toujours à l'extérieur des virages.
- Positionner les crampillons en diagonale et ne pas les enfoncer « à fond » : cela blesse le fil, l'expose à l'oxydation et supprime l'élasticité nécessaire en cas de choc sur la ligne.
- Pour fixer le grillage : il est inutile de clouer chaque maille, 4 à 6 crampillons suffisent, penser à la tension verticale.
- Faire des ligatures à spires jointives et coupées à ras pour éviter les blessures.
- Dans les passages d'eau courante : positionner, s'il y a lieu, les piquets supplémentaires en pied de berge (en aval du fil ou grillage) mais jamais au milieu du ruisseau.
- Éviter le grillage en zone inondable et près des cours d'eau en général.
- Le franchissement des cours d'eau par les engins doit être fait avec précaution : l'utilisation de rondins et de branchages est conseillée, voir de buses temporairement installées.
- L'ancrage sur les arbres doit se faire en utilisant une pièce de bois intermédiaire comme appui, ne jamais clouer ou ligaturer directement sur un arbre.
- Les barrières souples seront sur pivot relié à la clôture par deux brides en fil lisse.
- S'il y a un barbelé sous grillage, le mettre à 5/6 cm du sol et à 2/3 cm du grillage.
- Les déchets non putrescibles seront ramassés en fin de chantier.
- Les têtes de piquet seront recoupées au même niveau.

CAHIER DES CHARGES

Entretien de la lande des Places (Crozant)

Description des travaux :

- Débroussaillage des surfaces fortement couvertes par la Fougère aigle, deux fois par an, entre les mois de mai et de juillet, sans exportation des produits de coupe.
- Débroussaillage des jeunes repousses ligneuses et arrachage des jeunes Genêts à balai (sans exportation des produits) lors d'un passage effectué en septembre ou en octobre.
- Suivi annuel de la clôture ursus installée en périphérie du site (dégagement de la végétation, coupe de branches ou d'arbres tombés dessus, remise en état du grillage si besoin, changement éventuel de piquets, etc.).

Surface/volume/linéaire des travaux :

Surface fortement couvertes par la Fougère aigle : 0,85 ha dont 0,665 ha auront été traités au cover crop 6 mois auparavant.

Surfaces sur lesquelles débroussailler les repousses ligneuses : 1,72 ha.

Linéaire de clôture à entretenir : 540 m.

Date des travaux :

Années d'entretien : 2022.

Coupe de la Fougère aigle : mai à juillet.

Débroussaillage des jeunes ligneux, arrachage des jeunes Genêts à balai : septembre à octobre.

Suivi de la clôture : Entretien à l'occasion du passage de débroussaillage des jeunes ligneux et d'arrachage des Genêts à balai.

Condition d'exécution :

Se référer à la carte n°3.

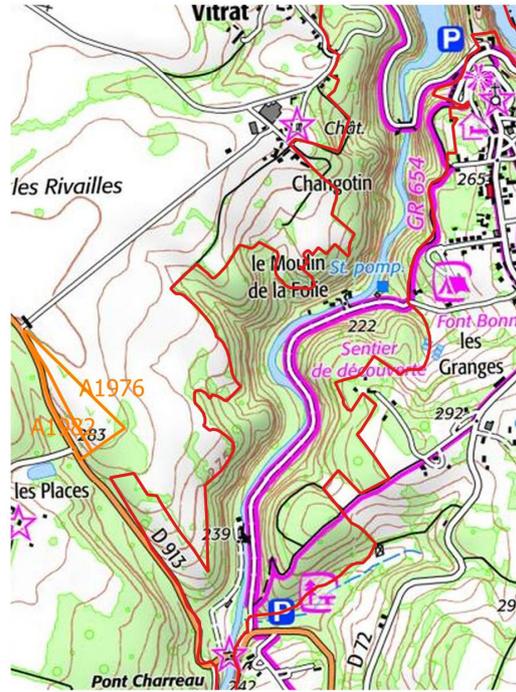
Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier seront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention de débiter les travaux sera signalée au maître d'ouvrage au moins huit jours à l'avance.

Le travail sera jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une réception de chantier.

Carte n°1. Surfaces à broyer et à travailler dans le sol

Lande des Places



Site Natura 2000 de la Vallée de la Creuse

Travaux surfaciques

Broyeur forestier (1,5100 ha)

Cover crop (0,665 ha)

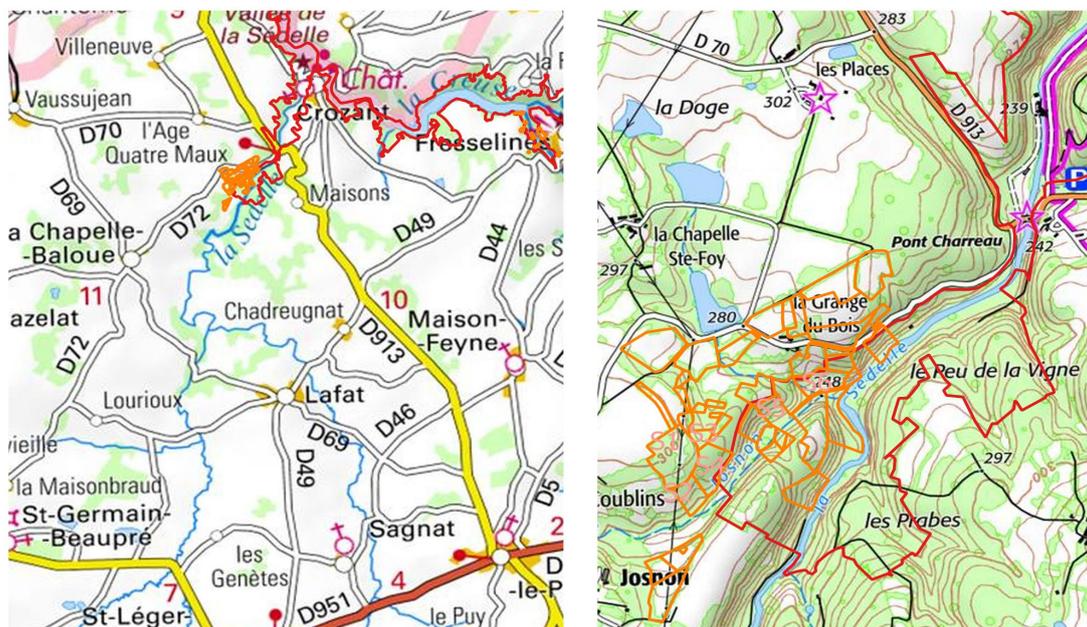
0 50 100 m



Sources : IGN Scan25, BD Ortho, BD Parcellaire, CEN Nouvelle-Aquitaine, février 2021

Carte n°2. Surfaces à bûcheronner et à débroussailler sélectivement, tracé de la clôture

La Grange du Bois



Site Natura 2000 de la Vallée de la Creuse

Travaux surfaciques

Bucheronnage sélectif (S1 : 0,87 ; S2 : 0,52 ; S3 : 0,097 ; S4 : 0,26 ; S5 : 0,37 ha)

Débroussaillage (S3 : 0,097 ; S4 : 0,26 ha)

Travaux linéaires

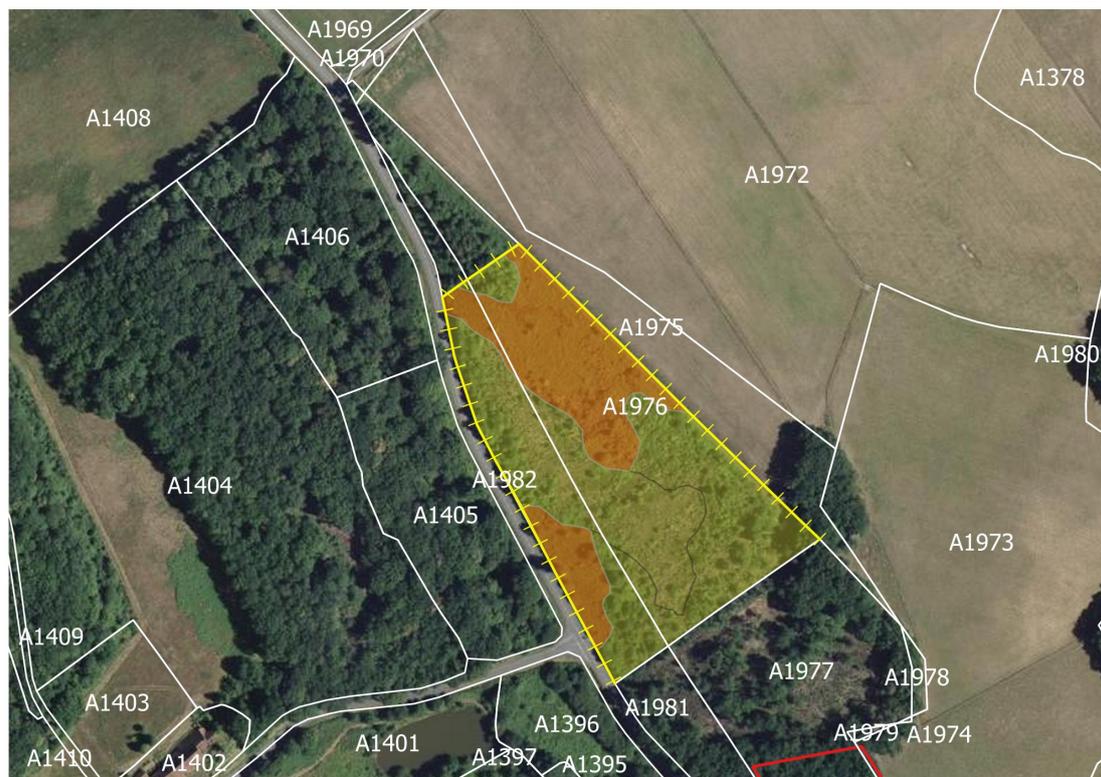
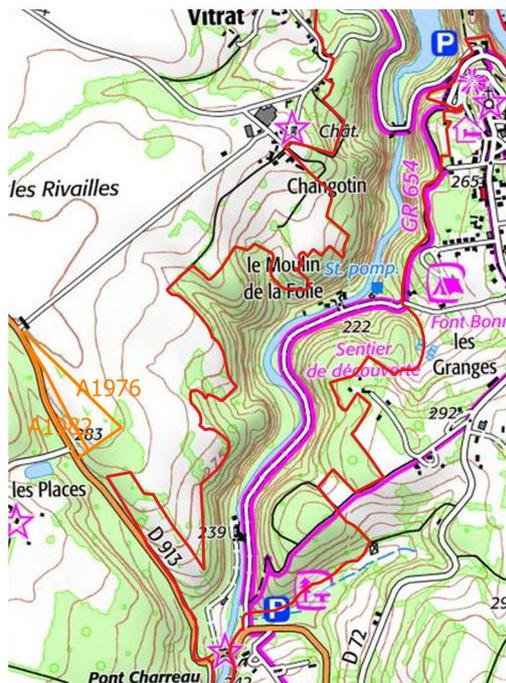
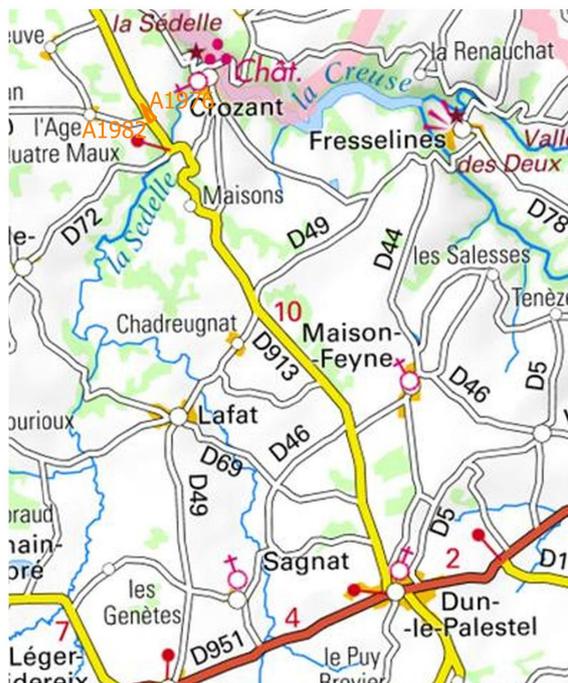
Clôture ursus (520 m)

0 50 100 m



Carte n°3. Surfaces et linéaire à entretenir

Lande des Places



Site Natura 2000 de la Vallée de la Creuse

Travaux surfaciques

Traitement fougère (0,85 ha)

Débroussaillage d'entretien (1,72 ha)

Travaux linéaires

Clôture ursus (540 m)

0 50 100 m



Sources : IGN Scan25, BD Ortho, BD Parcellaire, CEN Nouvelle-Aquitaine, février 2021